



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

4 octobre 2006

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 8 décembre 2005 (JO du 29 décembre 2005).

THEOSTAT 100 mg comprimé sécable à libération prolongée

Boîte de 30 (CIP : 326 915-1)

THEOSTAT 200 mg comprimé sécable à libération prolongée

Boîte de 30 (CIP : 327 875-3)

THEOSTAT 300 mg comprimé sécable à libération prolongée

Boîte de 30 (CIP : 327 314-1)

Laboratoires PIERRE FABRE MEDICAMENT

Théophylline monohydrate

Liste II

Date de l'AMM :

THEOSTAT 100 mg comprimé sécable à libération prolongée : 26 mars 1984

THEOSTAT 200 mg comprimé sécable à libération prolongée : 4 février 1985

THEOSTAT 300 mg comprimé sécable à libération prolongée : 28 octobre 1982

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Asthme à dyspnée paroxystique
- Asthme à dyspnée continue
- Formes spastiques des bronchopneumopathies obstructives chroniques.

Posologie : cf. R.C.P

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste modéré dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 35%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.